

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le trente-et-un mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des associations, sous la présidence de Didier CASTETS, Maire

Date de convocation et d'affichage : 24/03/2022

Présents : Didier CASTETS, Sylvie DEFFREIX, Marc GAILLARDOU, Hervé DUSPOUYS (arrivé à 20h34), Fabrice DUMAS (arrivé à 20h14), Camille ROUX, Françoise LASSERRE, Marie-Anne THONNELIER, Patrick RECALT-GUISSAGITS, Thierry CASCAILH

Absents ou excusés : Olivier MARSAN

Secrétaire de séance : Thierry CASCAILH

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MARS 2022

Après lecture, le Conseil Municipal n'émet aucune observation sur le contenu et approuve à l'unanimité le procès-verbal du 18 mars 2022.

Vote

Votants :08

Pouvoir :00

Pour :08

Contre :00

Abstention : 00

- Arrivé de Fabrice DUMAS

INFORMATION FONCIERE

Hors de la présence de Hervé Duspouys, concerné par ce sujet, Monsieur le Maire informe les conseillers de la mise en vente du « quiller » appartenant à l'indivision Lacazedieu. La parcelle B189, d'une surface de 126m², supporte le bâtiment et le terrain qui l'entoure est d'une surface de 324 m². Élément à prendre en compte : le rejet de l'assainissement du « Batistoun » traverse cette dernière parcelle, il faudra donc prévoir une servitude.

L'estimation de l'agence Valostone est de 40000€ en valeur basse à 50000€ en valeur haute.

Les élus trouvent l'estimation très élevée. Monsieur le Maire et Sylvie Deffreix sont allés sur site et beaucoup de travaux sont à prévoir. Un mur a été refait mais les fondations du bâtiment sont douteuses. De plus, le bois est infesté de termites, il faut donc en tenir compte dans le projet futur.

Le projet d'achat de ce bâtiment reste une bonne opération mais à condition de revoir le montant. Aussi, Monsieur le Maire propose de faire une contre estimation et de contacter le service des domaines compétent en la matière.

Les Conseillers Municipaux valident la proposition de Monsieur le Maire.

- Arrivé de Hervé DUSPOUYS

DOCUMENTS BUDGETAIRES

Voici un rappel des documents budgétaires préparés lors de la précédente séance avec en jaune les modifications apportées à la demande de Perception de Saint-Sever.

AFFECTATION DU RESULTAT 2021				
	 FONCTIONNEMENT	 INVESTISSEMENT	 RESTE A REALISER 2021	 RESULTAT GLOBAL
Résultat au 31/12/2020	190 903,10	-13 777,90	0,00	177 125,20
RECETTES	166 502,08	48 859,14	3 900,00	219 261,22
DEPENSES	107 909,25	49 041,04	13 400,00	170 350,29
Résultat de l'année 2021	58 592,83	-181,90	-9 500,00	48 910,93
SOLDE	249 495,93	-13 959,80	-9 500,00	226 036,13
Sera affecté en 2022 :				
Recette de fonctionnement	article 002	226 036,13		
Dépense d'investissement	article 001	13 959,80		
Recette d'investissement	article 1068	23 459,80		

Recettes de fonctionnement				
Code Article	Libellé Article	Budget 2021	Réalisations 2021	Budget 2022
	Chapitre 002 - Résultat reporté	190 903,10	0,00	226 036,13
002	RESULTAT REPORTE (820)	190 903,10	0,00	226 036,13
	Chapitre 013 - Atténuation de charges	2 600,00	2 962,71	0,00
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	2 600,00	2 962,71	0,00
	Chapitre 70 - Produits des services du domaines et ventes diverses	890,00	1 307,03	719,17
70311	CONCESSION DANS LES CIMETIERES	200,00	600,00	0,00
7032	STATION.SUR VOIE PUBLIQUE	450,00	454,03	469,17
7087	REMBOURSEMENT DE FRAIS	240,00	253,00	250,00
	Chapitre 73 - Impôts et taxes	63 661,00	81 359,73	65 729,00
731	IMPOTS LOCAUX	39 092,00	39 170,00	41 160,00
7321	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	4 569,00	4 569,00	4 569,00
73223	FPIC	0,00	3 204,00	0,00
73224	FONDS DEPARTEMENTAL DES DMTO (taxe additionnelle)	20 000,00	34 416,73	20 000,00
	Chapitre 74 - Dotations et participations	46 282,00	51 558,78	46 116,00
7411	DGF DOTATION FORFAITAIRE (740)	19 216,00	19 216,00	19 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	2 886,00	2 886,00	2 700,00
74127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	1 703,00	1 703,00	1 500,00
742	DGF DOTA.AUX ELUS LOCAUX (747)	6 024,00	6 054,00	6 000,00
744	FCTVA	700,00	712,37	177,00
74718	Autres	7 000,00	8 180,55	8 000,00
74832	ATTRIBUTION DU F.D.T.P.	8 000,00	10 966,86	8 000,00
74834	ETAT COMPENSAT. EXO. DE TF	753,00	753,00	739,00
74835	ETAT COMPENS. AU TITRE EXO. TH	0,00	0,00	0,00
7484	DOTATION DE RECENSEMENT	0,00	0,00	0,00
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS, SUBVENTIONS	0,00	1 087,00	0,00
	Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	26 000,00	29 311,73	26 000,00
752	REVENU DES IMMEUBLES (714)	12 000,00	15 172,20	12 000,00
7588	REMBOURSEMENT DE FRAIS (7339)	14 000,00	14 139,53	14 000,00
	Chapitre 76 - Produits financiers	0,00	2,10	0,00
761	Produits de participations	0,00	2,10	0,00
	Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTION SUR OPERATION DE GESTION	0,00	0,00	0,00
775	PRODUITS DE CESSION DES IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	0,00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	330 336,10	166 502,08	364 600,30

Dépenses de fonctionnement

Code Article	Libellé Article	Budget 2021	Réalisations 2021	Budget 2022
Chapitre 011- Charges à caractère général		58 610,00	24 768,11	60 750,00
6061	EAU ELECTRICITE	7 000,00	5 337,80	7 000,00
60621	COMBUSTIBLES	2 000,00	1 497,82	2 000,00
60622	CARBURANTS(603)	500,00	98,43	500,00
60624	Produits de traitement	200,00	64,50	200,00
60631	FOURNITURES ENTRETIEN (605)	1 000,00	162,21	1 000,00
60632	FOURNITURE PETIT EQUIPEMENT(633)	2 000,00	397,94	2 000,00
60633	FOURNITURES DE VOIRIE (606)	1 500,00	0,00	1 500,00
60636	Vêtements de travail	500,00	444,04	500,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES(608)	1 000,00	658,84	1 000,00
6068	AUTRES FOURNITURES(609)	5 000,00	2 033,93	5 000,00
613	LOCATIONS	500,00	228,59	500,00
61521	ENTRETIEN TERRAINS	500,00	0,00	500,00
615221	ENTRETIEN BATIMENTS	3 500,00	222,00	3 500,00
615228	AUTRES BATIMENTS	3 500,00	0,00	3 500,00
615231	ENTRETIEN VOIRIE	5 000,00	1 101,60	5 000,00
61558	ENTRETIEN MATERIEL	5 000,00	0,00	5 000,00
6156	MAINTENANCE	5 000,00	2 255,36	5 000,00
6161	PRIMES D'ASSURANCES(638)	2 500,00	2 473,30	2 600,00
618	AUTRES FRAIS DIVERS (641)	400,00	176,40	400,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	0,00	0,00
623	Fêtes et cérémonies	5 000,00	3 285,81	7 000,00
625	Déplacements, missions et réceptions	1 300,00	132,84	1 300,00
626	PTT TELEPHONE (664)	2 000,00	1 817,70	2 000,00
6281	COTISATIONS DIVERSES(6405)	500,00	204,00	500,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE (615)	210,00	210,00	250,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 000,00	0,00	2 000,00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	0,00	1 080,00	0,00
635	TAXES FONCIERES,DROIT DE BAIL (629)	1 000,00	885,00	1 000,00
Chapitre 012 - Charges de personnel		40 300,00	34 823,45	40 800,00
621	PERSONNEL EXTERIEUR	3 000,00	1 734,61	3 000,00
633	CDG ET CNFPT	500,00	372,19	500,00
6411	PERSONNEL TITULAIRE	11 500,00	11 142,46	12 000,00
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	3 500,00	2 716,53	3 500,00
64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	11 500,00	10 700,29	11 500,00
6450	COTISATIONS URSSAF IRCANTEC CNR(618) - ASSURANCE DU PERSON	9 000,00	7 450,17	9 000,00
6470	AUTRES CHARGES SOCIALES	300,00	77,20	300,00
6480	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL (POUR FORMATION)	1 000,00	630,00	1 000,00
Chapitre 014 - Atténuation de produits		7 325,00	7 134,00	7 525,00
73923	Reversements sur FNGIR	6 525,00	6 525,00	6 525,00
739223	FPIC	800,00	609,00	1 000,00
Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre section		1 449,36	1 449,36	0,00
675	VALEUR COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS CEDEES	0,00	0,00	0,00
6811	DOTATION AUX AMORT DES IMMOS CORPORELLES ET INCORPORELI	1 449,36	1 449,36	0,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		44 170,00	39 341,66	44 101,21
6531	INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS(666)	22 000,00	18 922,73	20 000,00
6533	COTISATION RETRAITE (666)	900,00	794,75	900,00
6536	Frais de représentation du Maire	700,00	0,00	700,00
6553	SERVICE INCENDIE(6406)	2 120,00	2 118,31	2 151,21
6554	CONTRIAUX ORGA.DE REGROUPEM.(6407)	17 000,00	16 405,06	18 000,00
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	350,00	0,00	350,00
6574	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (657)	1 100,00	1 100,00	2 000,00
65888	AUTRES	0,00	0,81	0,00
Chapitre 66 - Charges financières		392,67	392,67	156,30
66111	INTERETS D'EMPRUNTS	392,67	392,67	156,30
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles		21 124,00	0,00	20 699,00
6714	BOURSES ET PRIX(655)	500,00	0,00	500,00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	20 624,00	0,00	20 199,00
Chapitre 022 - Dépenses imprévues		12 000,00	0,00	12 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES(669)	12 000,00	0,00	12 000,00
Chapitre 023 - Virement à la section investissement		144 965,07	0,00	178 568,79
023	VIREMENT A SECTION INVESTISS.	144 965,07	0,00	178 568,79
TOTAL		330 336,10	107 909,25	364 600,30

Recettes d'investissement						
Code Article	Libellé Article	Budget cumulé 2021	Réalisations 2021	Restes à réaliser	Propositions 2022	Budget cumulé 2022
Opérations financières		191 557,97	47 409,78	0,00	224 078,59	224 078,59
001	Solde d'exécution de la section d'investissement r	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	VIREMENT DE SECTION FONCTIONN.	144 965,07	0,00	0,00	178 568,79	178 568,79
10222	FCIVA	5 000,00	5 845,44	0,00	22 000,00	22 000,00
10226	Taxe d'aménagement et versement pour sous-densité	489,00	50,44	0,00	50,00	50,00
1068	EXCEDENT DE FN CAPITALISE	40 683,90	40 683,90	0,00	23 459,80	23 459,80
165	Dépôts et cautionnements reçus	420,00	830,00	0,00	0,00	0,00
Opérations non affectées		3 900,00	0,00	3 900,00	9 999,96	13 899,96
132	SUBV DEPARTEMENT	3 900,00	0,00	3 900,00	3 999,96	7 899,96
1341	DETR	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
040 - Opération d'ordre entre sections		1 449,36	1 449,36	0,00	0,00	0,00
280412	SUBVENTION D'EQUIPEMENT - GROUPEMENT DE COLLECTIVITE	1 449,36	1 449,36	0,00	0,00	0,00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 - Opération d'ordre		0,00	0,00	0,00	1 068,00	1 068,00
203	FRAIS D'ETUDE	0,00	0,00	0,00	1 068,00	1 068,00
Total		196 907,33	48 859,14	3 900,00	235 146,55	239 046,55

Depenses d'investissement						
Code Article	Libellé Article	Budget cumulé 2021	Réalisations 2021	Restes à réaliser	Propositions 2022	Budget cumulé 2022
Opérations financières		21 682,27	6 724,37	1 000,00	19 005,04	20 005,04
001	RESULTAT REPORTE	13 777,90	0,00	0,00	13 959,80	13 959,80
1641	PRET	5 904,37	5 904,37	0,00	3 545,24	3 545,24
165	CAUTIONNEMENTS RECUS	2 000,00	820,00	1 000,00	1 500,00	2 500,00
Opérations non affectées		175 225,06	42 316,67	12 400,00	205 573,51	217 973,51
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insert	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20412	SUBVENTION D'EQUIPEMENT - GROUPEMENT DE COLLECTIV	6 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
2051	Logiciels mairie	4 406,00	3 966,73	400,00	2 500,00	2 900,00
2115	Terrains bâti	20 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	5 000,00	2 280,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2184	MOBILIER	10 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
2188	AUTRES IMMOB. CORPORELLES	40 000,00	2 764,13	5 000,00	10 000,00	15 000,00
231	TRAVAUX EN COURS	89 819,06	33 305,81	5 000,00	158 073,51	163 073,51
EXTENSION SALLE ASSOCIATIONS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	TRAVAUX EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPERATION D'ORDRE		0,00	0,00	0,00	1 068,00	1 068,00
2131	TRAVAUX SUR BATIMENTS PUBLICS	0,00	0,00	0,00	1 068,00	1 068,00
Total		196 907,33	49 041,04	13 400,00	225 646,55	239 046,55

08-2022 - COMPTE DE GESTION 2021

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote

Votants : 10

Pouvoir : 00

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

09-2022 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Sous la présidence de Mme Sylvie DEFFREIX, Adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

FUNCTIONNEMENT	
SOLDE AU 31/12/2020	+ 190 903,10 €
RECETTES 2021	+ 166 502,08 €
DEPENSES 2021	- 107 909,25 €
SOLDE DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2021	+ 249 495,93 €
INVESTISSEMENT	
SOLDE AU 31/12/2020	- 13 777,90 €
RECETTES 2021	+ 48 859,14 €
DEPENSES 2021	- 49 041,04 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021	- 13 959,80 €
RESTES A REALISER 2021	
RECETTES 2021	+ 3 900,00 €
DEPENSES 2021	- 13 400,00 €
SOLDE DES RESTE A REALISER 2021	- 9 500,00 €
SYNTHESE	
SOLDE DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2021	+ 249 495,93 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021	- 13 959,80 €
SOLDE DES RESTES A REALISER 2021	- 9 500,00 €
RESULTAT GLOBAL AU 31/12/2021	+ 226 036,13 €

Hors de la présence de M Didier CASTETS, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif communal 2021.

Vote

Votants : 09

Pouvoir : 00

Pour : 09

Contre : 00

Abstention : 00

10-2022 - SUBVENTION 2022 AU COMITE DES FETES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 600 € au Comité des Fêtes de Cazalis pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1er : accepte le versement d'une subvention de 600 € au Comité des fêtes de Cazalis

Article 2 : charge Monsieur le Maire de signer toute pièce relative à ce sujet.

Vote

Votants : 09
Pouvoir : 00
Pour : 09
Contre : 00
Abstention : 00

11-2022 - SUBVENTION 2022 A L'ACCA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 400 € à l'ACCA de Cazalis pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1er : accepte le versement d'une subvention de 400 € à l'ACCA de Cazalis.

Article 2 : charge Monsieur le Maire de signer toute pièce relative à ce sujet.

Vote

Votants : 10
Pouvoir : 00
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

12-2022 - SUBVENTION 2022 A L'ENTRAIDE HAGETMAUTIENNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 100 € à l'Entraide Hagetmautienne pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1er : accepte le versement d'une subvention de 100 € à l'Entraide Hagetmautienne.

Article 2 : charge Monsieur le Maire de signer toute pièce relative à ce sujet.

Vote

Votants : 10
Pouvoir : 00
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

13-2022 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Vu le Code Général des Impôts

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Compte tenu des éléments financiers présentés, et après en avoir délibéré, le conseil municipal

Article 1er : décide de maintenir les taux d'imposition pour 2022 comme suit

- Foncier bâti = 30,26 %
- Foncier non bâti = 47,66 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge Monsieur le Maire de signer toute pièce relative à ce sujet

Vote

Votants : 10
 Pouvoir : 00
 Pour : 10
 Contre : 00
 Abstention : 00

14-2022 - AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier CASTETS, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 249 495,93 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2021 : EXCEDENT	249 495,93 €
Article 001- dépenses : Report résultat d'investissement	13 959,80 €
Article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	23 459,80 €
Article 002 : Report excédent de fonctionnement	226 036,13 €

Vote

Votants : 10
 Pouvoir : 00
 Pour : 10
 Contre : 00
 Abstention : 00

15-2022 - BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	364 600,30 €	364 600,30 €
Section d'investissement	239 046,55 €	239 046,55 €
TOTAL	603 646,85 €	603 646,85 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2022

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	364 600,30 €	364 600,30 €
Section d'investissement	239 046,55 €	239 046,55 €
TOTAL	603 646,85 €	603 646,85 €

Vote

Votants : 10
 Pouvoir : 00
 Pour : 10
 Contre : 00
 Abstention : 00

CDG40 - GESTION TECHNIQUE DES ERP

Monsieur le Maire explique aux élus que le Centre de Gestion propose un service « Gestion technique des ERP ». Il consiste en un groupement de commandes pour les contrôles obligatoires des ERP (électricité, gaz, chauffage, alarmes, extincteurs, ...). Le CDG est gestionnaire du groupement de commande et lance l'appel d'offre pour ces contrôles. Il établit un catalogue de prestations.

Par la suite, la commune prend contact avec les différents prestataires pour établir les devis sur la base de ce catalogue et convenir des dates d'intervention.

Le CDG facture le coût de ce groupement à raison de :

- 100 € par ERP de 5^{ème} catégorie
- 150 € par ERP de 1^{ère} à 4^{ème} catégorie

Soit pour la commune de Cazalis :

3 bâtiments de 5^{ème} catégorie : 300 €
 1 bâtiment de 4^{ème} catégorie : 150 €

Chaque prestataire facture ensuite les contrôles effectués sur chaque bâtiment.

Vu le faible nombre de bâtiments, les élus considèrent que la gestion des contrôles peut se faire en mairie sans avoir recours au service du CDG.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas adhérer au service « Gestion Technique des ERP » du CDG 40.

MISE A DISPOSITION DE LA LICENCE IV

Monsieur le Maire propose de clarifier la situation administrative de la licence IV. Pour cela, il convient de délibérer pour la mettre à disposition du Comité des fêtes de Cazalis qui en assurera la gérance.

Hervé Duspouys et Camille Roux en sont responsables car ils sont détenteurs du permis d'exploitation depuis la formation suivie en décembre 2021.

16-2022 - MISE A DISPOSITION DE LA LICENCE IV

Marie-Anne Thonnellier, Présidente du Comité des Fêtes ne prend pas part au débat et au vote.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de la Licence IV débit de boissons attachée à la salle polyvalente de Cazalis.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition gracieusement la licence IV débit de boissons au Comité des fêtes de Cazalis pour une durée d'un an qui se renouvellera tacitement par période d'un an à défaut de demande de résiliation faite par l'une ou l'autre des parties.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Article 1 : Emet un avis favorable à la mise à disposition gracieuse de la licence IV au Comité des Fêtes de Cazalis qui en assurera l'exploitation.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette décision.

Vote

Votants :09

Pouvoir :00

Pour :09

Contre :00

Abstention : 00

RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2020

Monsieur le Maire explique aux élus que depuis le 1er janvier 2021, les collectivités territoriales et établissements publics doivent établir un Rapport Social Unique (RSU) annuel, au titre de l'année écoulée. Celui-ci vient remplacer le "Bilan social" qui s'opérait tous les deux ans.

Le Rapport Social Unique (RSU) s'établit à partir d'une base de données sociales mise en place par la collectivité ou l'établissement.

Cette base concentre les données de l'ensemble des agents employés par l'établissement déclinées en 10 thématiques : emploi, recrutement, parcours professionnels, formation, rémunérations, santé et sécurité au travail, organisation du travail et amélioration des conditions et de la qualité au travail, action sociale et protection sociale, dialogue social, discipline.

Une fois établi, ce rapport est validé par le Comité Technique du CDG puis présenté à l'assemblée délibérante.

Après étude du rapport sur les données de l'année 2020, le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

TRAVAUX CHEMINS

Monsieur le Maire présente les devis établis par Eric Crouts pour la réfection des chemins de Cassou et du Lac.

- Chemin de Cassou : 2413 € HT
- Chemin du Lac : 2816 € HT

Le Conseil Municipal valide le devis pour le chemin de Cassou.

Pour le chemin du Lac, Monsieur le Maire fait un rappel des travaux faits les années précédentes : 3754 € en 2017 et 2934 € en 2018. Hervé Duspouys propose de dévier l'eau après le virage de la Fontaine Saint-Laurent.

Thierry Cascailh signale que la prochaine fois que Ferreira ou une autre entreprise intervient pour la découpe de bois, il faut exiger un état des lieux avant et après travaux. Souvent, ils dégradent mais ne remettent pas en état les chemins.

Hervé Duspouys demande si par l'intermédiaire d'un arrêté municipal, nous ne pouvons pas exiger des entrepreneurs qu'il signale leur intervention et s'il y a utilisation d'une voie ou d'un chemin communal. A vérifier si possible.

Monsieur le Maire propose de rediscuter avec Crouts des travaux du Chemin du Lac.

SITUATION LOCATAIRE

Monsieur le Maire, dans un premier temps, donne des nouvelles de l'état de santé du fils d'Alexis Blanchemain, victime d'un accident.

Monsieur le Maire explique aux élus que depuis le mois d'octobre 2021, il y a des retards dans le paiement des loyers et qu'il a été obligé de le relancer à de nombreuses reprises.

A ce jour, les mois de janvier, février et mars ne sont pas réglés et il ne répond pas à nos sollicitations. Une mise en demeure lui a même été envoyée en recommandé fin février avec copie à son père, M Cédric Blanchemain, qui est cautionnaire. Aucune réaction ni de l'un ni de l'autre.

Les élus, après discussion, souhaitent qu'une mise en demeure soit envoyée en recommandé au cautionnaire.

Si aucune évolution, il est décidé de contacter Maître Bellocq, huissier, pour démarrer une procédure d'expulsion.

PERMANENCES BUREAU DE VOTE

Monsieur le Maire rappelle que les élections présidentielles ont lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022. Les bureaux de vote seront ouverts de 08h00 à 19h00.

8h00 – 10h45 : Didier – Olivier – Marie-Anne

10h45 – 13h30 : Sylvie – Fabrice – Thierry

13h30 – 16h15 : Marc – Hervé – Camille

16h15 – 19h00 : Didier – Françoise – Patrick

ORGANISATION MAYADE

Monsieur le Maire présente le programme de la journée :

- Plantation du pin communal
- Remise de la médaille de « Maire Honoraire » à Anny Marsan
- Présentation du tableau des Maires de Cazalis
- Apéritif dînatoire élaboré et servi par le Vieux Tachaires. Coût de 20 € par personne pour 15 à 20 toasts salés et sucrés et 5 € par personne pour la fourniture des boissons.

Les inscriptions seront demandées avant le 15 avril 2022.

ORGANISATION FETE DES MERES

Monsieur le Maire rappelle que la fête des mères a lieu le dimanche 29 mai 2022. La cérémonie sera donc ce jour-là à 11h30.

Monsieur le Maire propose d'inviter toute la commune et pas que les mamans. Les élus valident la proposition.

QUESTIONS DIVERSES**Mobilier salle polyvalente :**

Le mobilier a été commandé et le délai de livraison 4 à 5 semaines.

Intramuros :

Monsieur le Maire présente l'application Intramuros qui permet de transmettre de l'information aux administrés.

Site internet :

Patrick Récalc a déposé sur le cloud de l'ALPI les éléments. Attente de la maquette du site.

Place de l'église :

Marie-Anne Thonnellier demande si les trous pourront être rebouchés avant les fêtes. A prévoir.

Journée citoyenne :

Voir pour organiser une journée citoyenne pour la plantation des fleurs.
Prévoir l'arrachage de la haie à l'automne.

Travaux :

La peinture de la salle polyvalente sera faite en octobre.

Repas des aînés :

Il est fixé au 08 octobre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

SIGNATURES			
Didier CASTETS		Sylvie DEFFREIX	
Marc GAILLARDOU		Hervé DUSPOUYS	
Fabrice DUMAS		Camille ROUX	
Françoise LASSERRE		Marie-Anne THONNELIER	
Olivier MARSAN	Excusé	Patrick RECALT GUISSAGITS	
Thierry CASCAILH			